

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
52	48	34 + 8 p

Date d'affichage : 05/10/ 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)**

L'an deux mil dix-sept, et le deux octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 26 septembre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacky GODARD.

Présents : Louis HEURTAUX, Josiane LECUYER, Didier MOQUET, Valérie GILETTE, Christelle MOTTIN, Philippe PELLETIER, Alain BONNE, Arnaud DUBOIS, Didier JOUIN, Jean-Claude DEBAUDRE, Philippe MARIE, Claudine GESLIN, François DINEVAUT, Colette LEFAUCONNIER, Mireille BERTRAND, Didier SALIGNON, Régine FLAGUAIS, Philippe POISSON, Frédéric DAVID, Jérôme RAVACHE, Sandrine LAURENT, Jacques HERVIEU, Pascale MARIE, Alain BILLARD, Erick GALLIER, Monique CHARLES, Michel LE MASLE, Pascale LOBRÉAU, Freddy DIARD, Christelle LECAPITAINE, Delphine LUBIN, Céline GUILLEMOT, Séverine MALHERBE,.

Absents : Chantal GRAINDORGE (**pouvoir à Monique CHARLES**), Michèle FERRON, Elisabeth SCHNEIDER (**pouvoir à Alain BILLARD**), Christiane LEFEBVRE (**pouvoir à Arnaud DUBOIS**), Jean-Pierre HERMAND (**pouvoir à Michel LE MASLE**), Sébastien HARASSE (**pouvoir à Jacky GODARD**), Michel ANGER (**pouvoir à Régine FLAGUAIS**), Christian VENGEONS (**pouvoir à Josiane LECUYER**), François BISSON (**pouvoir à Valérie GILETTE**), Sylvie MARIE, Yannick VAREE, Anthony SECOUÉ, Virginie DAUTY, Murielle BERNE.

Mlle CHARLES a été nommée secrétaire.

DEBAT SUR LE PADD DU PLUi SECTEUR EST DE PRE-BOCAGE INTERCOM (délibération n° 2017-10-107)

M. le Maire rappelle le diagnostic qui a permis de mettre en évidence un certain nombre d'enjeux pour le territoire, et conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, expose les orientations générales du PADD, à savoir :

- conforter l'armature urbaine pour contribuer au rayonnement du territoire de Pré-Bocage Intercom secteur Est,
- stimuler le développement socioéconomique du territoire pour assurer son dynamisme et son bon fonctionnement,
- mieux prendre en compte le cadre de vie et l'environnement pour protéger le patrimoine et préserver les ressources du territoire.

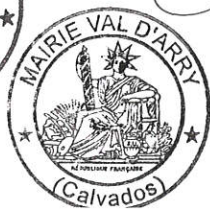
Après en avoir débattu, M. VENGEONS, maire délégué de MISSY, souhaite que la répartition des logements proposée pour Missy soit en concordance avec son PLU en cours d'élaboration.

De plus, la commune déléguée de Noyers-Bocage accepte de renoncer à la zone 2AUX de son PLU, afin de procéder à une extension de la zone d'activités initialement prévue dans le PLU de TOURNAY SUR ODON.

Le Conseil Municipal acte de la tenue du débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables relatif à l'élaboration du PLUi, et demande la prise en compte des remarques émises.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Jacky GODARD

CH



CH

*Délibération
certifiée exécutoire
après dépôt en Mairie
le 10/10/2017
Le Maire, Jacky Godard*